

*L'actualité politique  
du moment !*

## GDF ENGIE

L'OPA lancée par Veolia sur Suez tout comme le contre-projet de Suez présenté mercredi au ministre de l'Économie illustrent la frénésie financière qui est dans la logique du monde d'avant. Plutôt que d'être en rupture, le gouvernement qui détient 24% dans le groupe Engie, s'inscrit dans la poursuite de la casse des services publics de l'énergie, de l'eau et des déchets.

La vente de 29,9% des parts de Suez détenues par Engie entraînera inévitablement le démantèlement de ce dernier, Suez n'étant que le premier pas vers une déstructuration annoncée du groupe Engie. Cette situation annonce une catastrophe sociale et industrielle, entraînant une destruction massive d'emplois. Cette opération remet en cause la perspective d'un service public de la transition énergétique incluant le gaz, l'électricité, les services climatiques et thermiques,

les énergies renouvelables. La gestion de l'eau et des déchets doit être garantie pour l'intérêt général des citoyens.

Bien difficile de percevoir une quelconque stratégie industrielle et de politique publique pour le pays, alors que l'eau est un bien essentiel pour la nation. Alors que le plan de relance devrait s'appuyer sur les groupes historiques de service public en les mettant au service d'une transition énergétique ambitieuse, le gouvernement a choisi, pour des gains financiers de court terme, de détruire ces groupes, Suez comme Engie et comme EDF.

**Compte tenu des enjeux tant sociétaux que sociaux, il est central de défendre le maintien intégré des groupes possédés**

**par l'État et leur mise au service d'une politique sociale et de transition énergétique.**

Pour contrer la politique financière portée par le gouvernement, nous devons imposer, par la mobilisation la plus large possible, un nouveau modèle assurant un service public de la transition énergétique et un socle social de haut niveau pour l'ensemble des salariés d'Engie, de Suez mais aussi de Veolia. Un autre avenir est possible où la conjugaison du social et de l'économie pour la défense, l'amélioration et la gestion des services publics de l'énergie, de l'eau et des déchets trouvera sens dans le statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle.

## INDB

Le 18 septembre 2020, lors de l'Instance Nationale de Dialogue de Branche (INDB), les Présidents des organismes ont réclamé, entre autres, le règlement des dettes de la Restauration Méridienne. A défaut du paiement de celles-ci et en lien avec la plateforme, la CCAS a indiqué qu'elle allait engager un recours juridique : il n'est plus acceptable, malgré les efforts constants pour répondre à la convention nationale qui nous lie aux entreprises, d'avoir un déficit récurrent qui vient impacter le budget de la CCAS.

A cette occasion, les employeurs ont annoncé leur volonté d'étudier la fin de la gestion de la Restauration Méridienne par les Activités Sociales et indiqué vouloir entamer une « négociation » avec les fédérations syndicales sur les modalités de ce transfert. Un communiqué du Président de la CCAS a été envoyé au personnel de la restauration pour les informer suite aux annonces faites dans cette instance.

Depuis 2 ans, les organismes demandent le règlement du déséquilibre reconnu de la plateforme de 2017, entre autres, via

le remboursement des arrêts de travail des salariés MAD. En janvier 2020, était actée une liste de réintégration de MAD (non-renouvellement de MAD, longue maladie, CET), la seule réponse est un memo technique qui ne répond qu'aux exigences technocratiques des employeurs. Le 8 octobre, la Session du Comité de Coordination a voté (à la majorité) une motion afin de demander qu'un dialogue de Branche s'instaure rapidement sur ce sujet.

Il est impérieux de trouver une issue juste et pérenne, qui n'impacte pas davantage l'équilibre financier déjà précaire des organismes, tout en tenant compte des autres sujets comme la Restauration Méridienne ou encore de l'impact des moyens bénévoles. Une information auprès des fédérations syndicales a également été faite pour indiquer l'intention des employeurs pour un avenant concernant l'accord des moyens bénévoles. Nous n'avons à ce jour pas plus d'information officielle sur la prorogation de cet accord, un comité de suivi avec les fédérations signataires devrait clarifier l'issue de ces échanges.

